

ACCORD DE COOPERATION

Les signataires de cet accord, l'Alliance pour l'énergie locale et le Réseau des territoires à énergie positive :

Partagent le constat que:

- La transition énergétique via la mobilisation de tous les gisements d'économies d'énergie et la valorisation, optimale et respectueuse du contexte environnemental, des potentiels locaux de ressources renouvelables est nécessaire ;
- L'engagement dans une telle démarche est favorable en termes d'innovation, d'activité, d'emploi, de sécurité, de développement économique, de résorption de la précarité énergétique ainsi que de cohésion sociale et territoriale.
- La mise en œuvre réussie de ces engagements dépend en grande partie des efforts coordonnés, tant collectifs qu'individuels, des collectivités locales, des citoyens et de tous les acteurs publics, privés et associatifs concernés aux niveaux local, régional, national et européen.

Identifient leurs complémentarités:

	Alliance pour l'énergie locale	Réseau TEPos
Membres	Collectivités et acteurs-clés publics, privés et associatifs, essentiellement en milieu urbain	Collectivités et territoires de projet et acteurs du <i>monde rural</i>
Condition de participation	Engagement à dépasser les 3 x 20% (éventuellement via la signature de la Convention des Maires)	Engagement 100% EnR via démarche négaWatt (sobriété, efficacité et EnR)
Lien Europe	Déclinaison nationale du mouvement européen de la <i>Convention des Maires</i>	Représentation européenne via le réseau <i>Rurener</i>

Ont pour objectifs partagés de:

- Créer un lieu de discussion, de débat et de propositions, entre des acteurs ayant intérêt à ce qu'une importance plus grande soit donnée à la dimension territoriale de la politique énergétique
- Mettre en évidence les avantages des politiques énergétiques locales énoncés en constat ;
- Agir pour que la dimension territoriale de l'énergie soit davantage reconnue et le rôle des collectivités territoriales renforcé dans les politiques énergétiques nationale et européenne.

S'engagent ensemble à:

- Valoriser leurs initiatives respectives, faire connaître et valoriser leurs complémentarités ;
- Créer aussi souvent que possible des passerelles et synergies entre les deux dynamiques (mutualisation d'outils et d'événements, interventions conjointes, relais de communication...);
- Promouvoir les réflexions et les actions en faveur de la définition de nouvelles solidarités entre mondes urbain et rural en matière d'énergie ;

Pour l'alliance pour l'énergie locale

Nom du signataire : Gérard MAGNIN

Qualité du signataire :
Délégué général d'Energy Cities
pour le secrétariat de l'Alliance pour l'Energie Locale

Signature



Pour le réseau des territoires à énergie positive

Nom du signataire : *Madeline CHARRU*

Qualité du signataire : *Présidente du CER*

Signature

Madeline Charru
C.I.E.R.
2B, rue Jules Ferry
93100 MONTREUIL
Association Loi 1901
SIRET 352 400 436 00049
Code APE 7022 Z